

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 11 JUILLET 2023**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le Mardi Onze du mois de Juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Louis ANDRE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mmes Marie-Renée ADELAÏDE – Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Jules FRAIR – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Wennie MOLIA – M. Lucas ALBERI – Mme Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Patrice PIERRE-JUSTIN.

ETAIENT ABSENTS : Mmes Mégane BOURGUIGNON (excusée ; pouvoir donné à Mme Mévice VERITE) – Nanouchka LOUIS (excusée ; pouvoir donné à Mme Nina PAULON) – MM. Sébastien THOMAS (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Teddy BARBIN – Mme Elodie CLARAC (excusée ; pouvoir donné à Mme Marie-Renée ADELAÏDE) – M. Marcellin ZAMI (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Mme Marguerite MURAT (s'est momentanément déplacée) – MM. Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – David LUTIN (excusé ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mmes Nadia CELINI – Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN (excusée ; pouvoir donné à Mme Marguerite MURAT) – Ghylaine JEANNE.

Date d'envoi de la convocation : 05 Juillet 2023

Date d'affichage : 05 Juillet 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 22

Absents : 13

Procurations : 8

Appelés à voter : 30

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL

**APPROBATION DU
PROGRAMME RELATIF AU
PROJET D'AMENAGEMENT DU
LITTORAL TABARIN / DATCHA**

CM-2023-6S-DAT-50

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2022-8S-DAF-129 en date du 15 décembre 2022, portant modification du Plan Pluriannuel des Investissements 2020-2026 ;

Accusé de réception en préfecture
971-219711132-20230711-CM20236SDAT50-DE
Date de réception préfecture : 24/07/2023

Vu le programme d'aménagement de la zone littorale Datcha/Tabarin ;

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité du territoire en date du 4 juillet 2023 ;

Considérant l'importance que revêt l'aménagement du littoral du Bourg pour le territoire ;

Considérant l'importance que revêt la prise en compte des enjeux écologiques, touristiques et économiques ;

Considérant la volonté de la municipalité de renforcer l'attractivité du territoire et de créer un dynamisme dans la zone ;

Considérant l'inscription de ce projet dans le programme pluriannuel des investissements de la ville - Operation 16/04 ;

Considérant la nécessité de procéder au lancement d'une procédure pour la désignation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 18 voix « pour » ; 4 abstentions et 8 non votants

DÉCIDE

- Article 1 :** D'approuver le programme relatif au projet d'aménagement du littoral du bourg Tabarin-Datcha, qui se décline en plusieurs phases, avec un coût prévisionnel dont les premières estimations s'établissent à six millions d'euros hors taxe (6.000.000 HT).
- Article 2 :** D'autoriser le lancement d'une procédure pour la désignation d'une maîtrise d'ouvrage déléguée.
- Article 3 :** De donner tout pouvoir à monsieur le maire afin de solliciter tous les partenaires financiers susceptibles d'accompagner ce projet.
- Article 4 :** Le maire et la directrice générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

Et publication ou notification
le 25 JUIL. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 11 juillet 2023

Pour extrait certifié conforme



Cédric GORNET -

La secrétaire de séance

- Rebecca BELLEVAL -